



Acte n° 2023C223

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2023

Nombre de Conseillers :
Nombre de Conseillers :
En exercice : 45
Présents : 27
Pouvoirs : 8
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 14/12/2023

Le 21 décembre 2023, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, 51 route de Trévoux à Saint-Didier-de-Formans (01600).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Bernard REY, Pierre ROSET, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON (Pouvoir à David POMMIER), Fabien BIHLER, Mickaël BOUCHARD, Valérie BOYER (Pouvoir à Gabriel AUMONIER), Emmanuelle CARGNELLI, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT (Pouvoir à Ingrid BESSON), Anne-Marie DEGUEURCE, Elise DIENNET (Pouvoir à Gilles GARNIER), Agathe IACOVELLI (Pouvoir à Jacques CORMORECHE), Amina LEGHNIDER, Patrick NABETH, Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON, Gérard PORRETTI (Pouvoir à Carole DEMANGE), Richard SIMMINI (Pouvoir à Marc PECHOUX), Catherine VIGNON (Pouvoir à Carole BONTEMPS-HESDIN).

Secrétaire de séance : David POMMIER.

OBJET : FINANCES - Budget PRINCIPAL 2023 - Décision modificative n°2

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des finances, présente la proposition de décision modificative n°2 du Budget PRINCIPAL 2023 qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement (dépenses et recettes) 0,00 €
- En section d'investissement (dépenses et recettes) -74 067,00 €

Cette décision modificative permet :

En fonctionnement :

- Pas de fonctionnement

En investissement :

- Le service des impôts ayant informé la CCDSV qu'elle est exonérée de la taxe d'aménagement sur le Gymnase du Formans (Saint Didier de Formans), il convient de supprimer les crédits qui avaient été affectés à l'APCP 1000 en dépenses et en recettes au compte 10226 pour un montant de 74 067€ par la Décision modificative n° 1.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni 07/12/2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

✓ **D'ADOPTER** la décision modificative n° 2 du Budget PRINCIPAL 2023 suivante :

							INVESTISSEMENT	Dépenses €	Recettes €
D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	réf fonctionnelle	service gestionnaire	axe analytique	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits
D	1000	10	10226	01	FINANCES	01	Taxe d'aménagement / Gymnase de Saint Didier de Formans	-74 067,00	
R	1000	10	10226	01	FINANCES	01	Taxe d'aménagement / Gymnase de Saint Didier de Formans		-74 067,00
							TOTAL	-74 067,00	- 74 067,00

A Saint Didier de Formans,
Le 21/12/2023

Le Secrétaire de séance
David POMMIERX



Affichage électronique le : 26/12/2023

Le Président,
Marc PECHOUX

